

Hôpital Salvator - 13274 MARSEILLE CEDEX 09
Tél. : 04 91 74 51 71 - Courriel : yves.baille@ap-hm.fr
Site web : <http://patrimoinemedical.univmed.fr>

Les Augustines quittent l'hôpital par le Professeur Henri Ruf



Le départ des Augustines des hôpitaux et hospices de Marseille est le résultat de la laïcisation des hôpitaux publics, qui eut lieu officiellement le 1^{er} janvier 1904. Les sœurs hospitalières furent remplacées par des infirmières (ou infirmiers) laïques, d'où la création des écoles d'infirmières. Le diplôme d'Etat sera officiellement créé en 1922 par le ministre de la santé Paul Strauss.

A l'origine la congrégation, créée en 1724, ne s'occupe pas des soins des malades : elle est instituée pour la garde et le redressement des femmes de mauvaise vie à l'hôpital du Refuge ou de Saint Joseph. Soumises à de lourdes contraintes et chassées des hôpitaux pendant la Révolution, elles reprennent leurs places à l'hôpital sous le Consulat ; les Augustines s'installent à l'hospice de la Charité le 23 août 1804, à l'Hôtel Dieu le 20 décembre 1811 (date de la fondation de la « congrégation des Augustines hospitalières ») et à la maison des aliénés de Saint Lazare en 1829. Un traité est passé entre la congrégation et la commission administrative des hôpitaux le 18 avril 1842. Un avenant à ce traité sera établi plus tard lors de leur installation à l'hôpital de l'Immaculée Conception en 1858 et à l'hôpital Sainte Marguerite en 1897. Entre temps, pour avoir une indépendance territoriale et financière totale, les Augustines achètent, en 1837, à Saint Just, une propriété : l'Oratoire qu'elles agrandissent par l'achat de la Colombière en 1851. Elles pourront s'y réfugier à leur sortie des hôpitaux.

La laïcisation va les frapper de plein fouet en cette fin du XIX^e siècle.



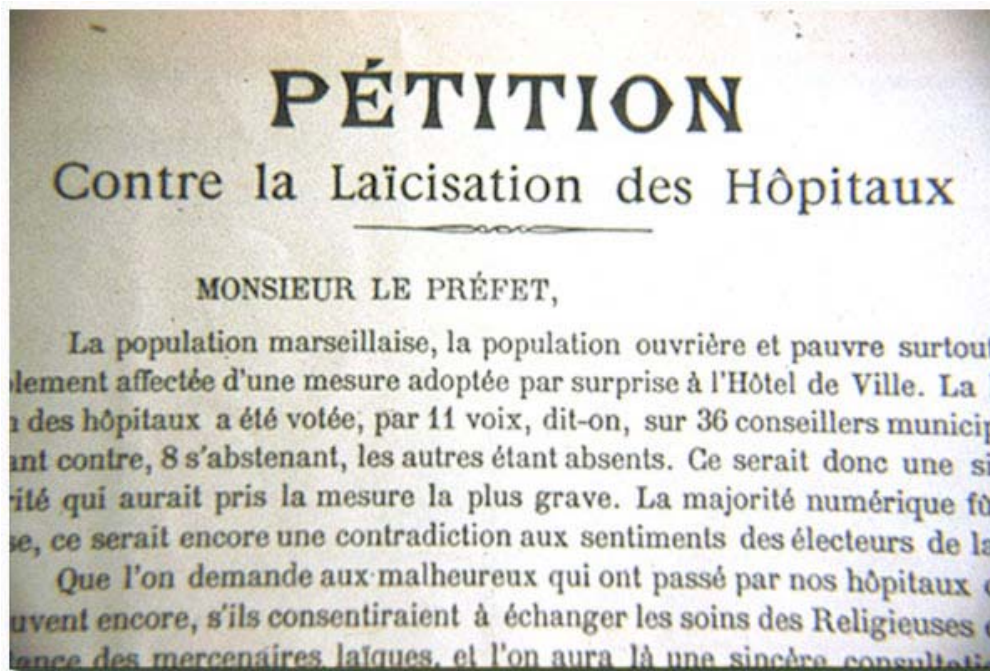
On retrouve plusieurs raisons à celle-ci : les élections législatives de 1881, 1893 et 1899 amènent à l'assemblée nationale une majorité républicaine de centre gauche, puis de socialistes.

- l'anticléricalisme est très fort à cette époque.
- la laïcisation des hôpitaux va marcher de pair avec celle de l'enseignement primaire, gratuit, laïque et obligatoire de Jules Ferry mais va s'étendre plus lentement parce qu'elle dépend essentiellement des administrations hospitalières liées par un contrat avec les religieuses et sous l'autorité du préfet dans les départements.
- Enfin et surtout, s'accélère l'évolution de la conception des hôpitaux qui vont passer du statut de lieux de charité à celui d'établissements de soins.

Comment s'est-elle passée à Marseille ?

Pour parvenir à la laïcisation, la commission administrative des hôpitaux et hospices civils de la ville doit supprimer le traité de 1842, mais cette décision ne peut prendre effet que si elle est entérinée par le préfet. La complexité de cette procédure a permis l'expression du conflit qui va opposer pendant près de vingt ans les différents acteurs de cette affaire : les hommes politiques pour la plupart favorables à la laïcisation, les médecins qui y sont en général opposés, les religieuses, et les habitants de la cité attachés à la présence de ces dernières.

Le premier acte de cette confrontation est le vœu émis par le conseil municipal le 1^{er} février 1886 de voir laïciser l'ensemble du personnel hospitalier. Ce vœu rencontre très vite l'opposition du corps médical hospitalier et d'une partie de la population qui transmet au préfet une pétition signée par plus de 40.000 personnes.



Sept ans plus tard, le 2 mars 1893, c'est la commission administrative, sous la présidence du maire, le docteur Simeon Flaissières, qui décide de laïciser hôpitaux et hospices civils.

Une fois encore le corps médical et la population manifestent leur opposition au projet.

Mais surtout le préfet émet des réserves, arguant de l'absence de formation du personnel laïque, du surcoût des dépenses salariales et de l'obligation de rembourser certains legs conditionnés à la présence des religieuses.

Au sein même de la commission administrative la bataille fait rage, certains membres démissionnent, d'autres en appellent à l'arbitrage du conseil général.

Un dernier vote de la commission intervient en juin 1903 qui rejette la laïcisation. C'est alors que le pouvoir central intervient et le 9 juillet 1903 un décret ministériel, signé Combes, dissout la commission administrative des hospices civils de Marseille. En août 1903, le traité de 1842 avec la communauté des sœurs hospitalières est supprimé et à la fin de l'année les cinquante quatre religieuses occupées dans les hôpitaux rentrent à la maison mère.

Le 1^{er} janvier 1904, le docteur Auguste Queirel, professeur de clinique obstétricale, directeur de l'École de plein exercice de médecine et de pharmacie, vice-président de la Commission administrative, préside à la laïcisation des hôpitaux. (*photo ci-contre*).

Le 5 janvier 1904, tous les crucifix, statues et emblèmes religieux sont enlevés de tous les établissements hospitaliers. Pourtant quelques mois plus tard, lors de l'inauguration de l'hôpital Salvator, le 30 juin 1904, à la demande de la veuve du donateur, Louis Salvator, les religieuses Augustines y sont installées.

La laïcisation ne sera complète qu'en 1973, avec le départ de l'hôpital Salvator des dernières religieuses.

